

**RAPPORT ANNUEL 2022-2023
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DE L'ÉCOLE MONTAGNAC**

**DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE
DES PREMIÈRES-SEIGNEURIES**

(ARTICLE 82, LIP)

Date :	19 mai 2023
---------------	-------------

1. Mot de la présidente ou du président

C'est avec fierté que nous vous présentons le rapport annuel 2022-2023 de l'école Montagnac situé à Lac-Beauport. Les membres du CÉ se sont investis dans leur rôle en ayant à cœur les intérêts de tous les élèves et en gardant en tête le projet éducatif de l'école (art.64 de Loi sur l'instruction publique).

2. Présentation du Conseil d'établissement

Liste des membres :

Noms	Titre (qualité : parents, personnel, etc.)
Claudia Lepage	Enseignante
Karine Rioux	Enseignante
Caroline Légaré	Enseignante
Marc-André Perron	Enseignant
François Letarte	Président (Lac)
Véronique Mailloux	Parent (Montagne)
Guylaine Faille	Service de garde
Luc Pigeon	Parent (Montagne) et représentant du comité de parents et vice-président
Mélinda Rouxel	Parent (Montagne) et substitut au comité de parent
Yanik Simard	Parent (Lac)
Sophie Gagnon	Parent (Lac)
Carl Rancourt	Communauté
Jean-Philippe Lehuu	Communauté
Annie Desrochers	Représentante du soutien

3. Dates des rencontres

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier
	17 octobre 2022		13 décembre 2022	
Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 ^{er} février 2023	20 mars 2023			6 juin 2023
N.B. : 67. Le conseil d'établissement établit ses règles de régie interne. Ces règles doivent prévoir la tenue d'au moins cinq séances par année scolaire				

4. Projet éducatif

Quelques lignes directrices et les objectifs :

Notre projet éducatif a été adopté par le conseil d'établissement en juin 2019. L'année 2021-2022 a permis de poursuivre l'actualisation des moyens pour la réussite de chacune des orientations et des objectifs du projet éducatif.

Orientation 1 : Renforcer les compétences des élèves en mathématique et en français.

Orientation 2 : Favoriser la concertation et le déploiement des ressources afin de développer le plein potentiel de chaque élève.

Orientation 3 : Faire de l'activité physique 60 minutes par jour.

Cette année, nous sommes en révision du projet éducatif.

5. Règles de conduite

Quelques lignes directrices :

Les règles de régie interne 2022-2023 du conseil d'établissement ont été approuvées lors de la rencontre du 17 octobre 2022. Ces règles encadrent les principes entourant l'organisation et le déroulement des rencontres du CÉ. Elles stipulent également les pouvoirs conférés au CÉ. Les règles sont conformes aux pouvoirs conférés dans la Loi sur l'instruction publique.

Les règles de régie interne du service de garde des Bâtiments du Lac et de la Montagne, pour l'année 2023-2024, ont été approuvées par le Conseil d'établissement à la rencontre du 6 juin 2023. Bien que la majorité des règles aient été reconduites, quelques modifications ont été apportées à certains libellés. Le tarif a été ajusté selon les nouvelles normes gouvernementales en vigueur.

6. Frais chargés aux parents

Quelques faits saillants :

Les frais de facturation du matériel scolaire pour l'année 2023-2024 ont été approuvés au CÉ du 6 juin 2023. Cette facturation est conforme aux règles exigées par le Ministère et les centres de services au Québec. Une planification rigoureuse du matériel scolaire est effectuée par le personnel enseignant afin de minimiser les coûts pour les parents. Le travail de l'équipe école a permis de maintenir ou de diminuer les frais de matériel chargés aux parents.

7. Avis et consultations – Centre de services scolaire

Sujets sur lesquels le CE a été consulté :

Dates	Objet de la consultation	Court résumé de la position du CE
13 décembre 2022	Critères de sélection de l'équipe de direction d'établissement	
Toutes les rencontres	Projet éducatif	
6 juin 2023	Politique de transport	
6 juin 2023	PEVR	

Sujets sur lesquels le conseil d'établissement a approuvé :

Date	Objet approuvé
17 octobre 2022	L'élection des membres à différents postes
17 octobre 2022	Calendrier des rencontres 2022-2023
1 ^{er} février 2023 6 juin 2023	Grilles des matières 2022-2023
17 octobre 2022, 13 décembre 2023, 1 ^{er} février 2023, 20 mars 2023, 6 juin 2023	La programmation des activités éducatives
17 octobre 2022	Frais pour les activités de l'école
13 décembre 2022	Campagne de financement 2022-2023
17 octobre 2022, 13 décembre 2022, 1 ^{re} février 2023, 20 mars 2023, 6 juin 2023	Activités éducatives 2022-2023
13 décembre 2022	Règles de régie interne conseil d'établissement 22-23

13 décembre 2022	Politique alimentaire, dossier collation
13 décembre 2022, 20 mars 2023	Mesure 15024 – aide aux parents – Aider son enfant
6 juin 2023	Journées pédagogiques Service de garde 2023-2024
6 juin 2023	Horaire continu du 22 juin 2023
6 juin 2023	Frais scolaires 2023-2024
6 juin 2023	Code de vie

Sujets sur lesquels le conseil d'établissement a adopté

Date	Objet adopté
17 octobre 2022	Le budget et les mesures dédiées et protégées
17 octobre 2022	Les règles de régie du service de garde
Tous les rencontres	Tous les procès-verbaux et ordres du jour
6 juin 2023	Règles de fonctionnement du service de garde
6 juin 2023	Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence
6 juin 2023	La date pour l'assemblée générale annuelle de l'année scolaire

Sujets sur lesquels le conseil d'établissement a été informé

Date	Objet informé
17 octobre 2022 13 décembre 2022	Des formations obligatoires à suivre pour tous les membres du CÉ.
17 octobre 2022	La dénonciation de conflit d'intérêt ou d'apparence de conflit d'intérêts.
17 octobre 2022	Éducation à la sexualité 2022-2023
17 octobre 2022	Sécurité des élèves à la Montagne
17 octobre 2022	Cour d'école à la Montagne
Toutes les rencontres	Du déroulement des réunions du comité de parents
6 juin 2023	Du PEVR (plan d'engagement vers la réussite) du CSSPS
Toutes les rencontres	Des orientations en lien avec notre projet éducatif
1 ^{re} février 2023	Photo scolaire 2023-2024
1 ^{re} février 2023	Coup de cœur de l'école Montagnac
6 juin 2023	Trotibus bâtiment de la Montagne
6 juin 2023	Accueil des futurs préscolaires
6 juin 2023	Organisation scolaire 2023-2024
6 juin 2023	Semaine nationale de l'engagement parental

8. Informations aux parents et à la communauté en lien avec l'article 83 de la LIP

Dates	Objet de l'information	Outils utilisés
Mensuel	Informations générales sur les règles scolaires, les services éducatifs, le service de garde et les activités parascolaires.	Info-Parents envoyés par courriel à l'ensemble des parents et disponibles sur le site internet de l'école.
17 octobre 2022 13 décembre 2022 1 ^{er} février 2023 20 mars 2023 6 juin 2023	Suivis des rencontres du conseil d'établissement	La liste des membres du CÉ, les dates des réunions ordinaires ainsi que les procès-verbaux sont rendus publics sur le site internet de l'École.

9. Ressources matérielles et financières (art. 93 à 95 de la LIP)

Dates	Fonctions / pouvoirs reliés aux ressources matérielles et financières	Précisions
17 octobre 2022	Budget annuel 2022-2023	
13 décembre 2022	Mesures budgétaires 2022-2023	
6 juin 2023	Matériel scolaire 2023-2024	Le CÉ a approuvé les frais relatifs aux fournitures scolaires lesquelles respectent les normes ministérielles.

10.Projets spéciaux

Cour extérieure de la Montagne

Un projet d'envergure touche la cour extérieure du bâtiment de la Montagne. En été 2023, nous verrons la phase 1 se réaliser avec le changement de la surface amortissante du parc avant et le lignage au des deux cours (avant et arrière). Par la suite, à l'été 2024, nous terminerons le projet avec le terrain synthétique multisport et le terrain de basketball sur la cour arrière.

Projet littératie au service de garde du bâtiment du Lac

Un projet littératie a été mis en place au bâtiment du Lac avec l'achat d'ameublement et de livres pour faciliter les périodes de lecture des jeunes qui fréquentent le service de garde. Ce projet a été réalisé avec l'aide de Desjardins qui a fourni la moitié du budget et l'inauguration officielle se fera à la rentrée 2023-2024.

Projet Apprentis'Actif

Six classes ont été ciblées au bâtiment du Lac pour participer à ce projet. Une fois par cycle des élèves ciblés auront droit à 30 minutes d'exercice incluant 20 minutes d'exercice intensif et 10 minutes d'exercice de récupération. Le nom du projet sera les Apprentis'Actifs.